
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR15.09PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 15'144'000.- sur une durée
de 5 ans pour l'équipement du territoire communal en fibre optique**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 12 mars 2015.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Claire-Lise DETREY, Claude-Anne JAQUIER, Emilienne WAGNIERE remplaçant Nicola SCHIRINZI, Jean-David CHAPUIS, Thomas JENNI, Thierry GABERELL, Brian OOSTERHOFF, et du soussigné, Olivier DI PRINZIO.

La délégation municipale était composée de Mme la Municipale Marianne SAVARY, de MM. Philippe GENDRET, chef de service, et Jean-Marc SUTTERLET, responsable de la section réseau électrique. Nous les remercions pour leurs explications et leurs réponses aux questions soulevées.

Contexte

L'environnement lié à l'énergie, en particulier électrique, a fortement évolué ces dernières années. Le prix a chuté, le cours de l'électricité est de plus en plus difficile à maîtriser, la production s'est complexifiée, la gestion est devenue plus compliquée. Si bien que la gestion de l'énergie ne sera plus le but unique du SEY. Le transfert et la gestion de l'information sera un autre objectif. Une opportunité d'élargir le cercle de compétences et de maîtrise des infrastructures, ainsi qu'une nouvelle source de revenus. Cette gestion de l'information permettra de mieux gérer la mobilité, la sécurité et l'environnement. À titre d'exemple, l'état de remplissage des bennes de récupérations pourra être connu en temps réel via des capteurs et permettra d'optimiser le ramassage.

Si bien qu'une infrastructure de transfert de données efficace à travers la Ville deviendra une nécessité autant pour les collectivités publiques que pour les habitants et les entreprises. Or un réseau cuivre n'est plus capable de faire transiter les futurs flux de données au contraire de la fibre optique.

Le 7 mai 2009, l'adoption du préavis PR09.11PR concernant la demande de crédit d'investissement de CHF 423'500 lançait les travaux d'installations de fibres optiques au service de l'administration et des applications techniques.

Le 10 décembre 2013, le Conseil communal approuvait le préavis PR13.30PR concernant la demande d'un crédit d'investissement de CHF 1.41 millions permettant de finaliser le réseau primaire du SEY et la mise en place dans la zone du Coin-de-terre d'un réseau tertiaire. Ce raccordement de quelques sites et bâtiments communaux a été étendu à quelques 67 clients privées et PME, en collaboration avec VO Energies.

Les recommandations du Conseil communal de décembre 2013 d'étendre le projet à l'ensemble de la Ville ont permis de clarifier la position des autorités de vouloir doter l'ensemble de la Ville de la fibre optique dans un délai à moyen terme et a donné un nouveau souffle aux négociations avec Swisscom SA.

La Municipalité a dès lors décidé de réorienter sa stratégie. La Municipalité a chargé le SEY de trouver une solution pour accélérer et compléter à large échelle le raccordement des ménages et entreprises, non plus en concurrence de l'opérateur Swisscom SA, mais en

partenariat. Des négociations ardues ont été menées durant plus d'une année pour trouver les conditions d'un partenariat équilibré.

Elles ont permis de présenter un projet de cofinancement du réseau FTTH de Swisscom SA à hauteur de CHF 14'070'000 pour 15'261 ménages, représentant 40% du coût total de l'infrastructure, répartis sur 5 ans. À ce montant viennent s'ajouter CHF 250'000 pour l'engagement temporaire d'un consultant EPF, de frais d'assistance juridique et CHF 824'000 d'intérêts intercalaires pour un montant total de CHF 15'144'000.

En contre-partie de cette participation, la Ville obtient pendant 50 ans un droit d'utilisation irrévocable (IRU) des fibres optiques, alors que l'ensemble des infrastructures restera propriété de Swisscom SA.

Ce partenariat permet de gérer convenablement les risques de construction civile, techniques, financiers et de personnels. Swisscom SA apporte sa forte expérience dans la construction d'un réseau fibre optique, le personnel qualifié, une maîtrise technologique et une puissance commerciale que le SEY ne possède pas et qu'il tente de compenser par une alliance avec VO Énergies. D'ailleurs, l'engagement de commerciaux est en cours de réflexion.

Le contrat devrait inclure des clauses pénales pour Swisscom SA afin que les objectifs définis soient atteints.

Interrogations

Les commissionnaires se sont enquis de l'état de :

Concurrence

Le SEY n'a pas consulté la ComCo (commission de la concurrence), car le contrat de partenariat repose sur l'expérience sur les autres contrats conclus avec les autres villes. Aussi les termes du contrat devraient être conformes à la législation.

Yverdon-les-Bains et Swisscom SA sont considérés comme partenaires pour la construction du réseau et concurrents pour les services, avec la charge d'animer le marché en l'ouvrant à des tiers. D'ailleurs, les deux partenaires poseront au moins quatre fibres par raccordement. Dès lors d'autres prestataires auront également accès au nouveau réseau.

Situation après 50 ans

Le contrat prévoit que la Ville pourra prolonger son droit d'utilisation irrévocable (IRU) au-delà de 50 ans contre une indemnité de CHF 1 million par tranche de 10 ans.

Un commissaire s'est inquiété que le réseau après 50 ans échappe à l'emprise de la Ville, malgré son effort à sa construction. D'autres commissaires n'y voient pas de problèmes majeurs, en 50 ans les technologies peuvent évoluer très rapidement, rendre ce réseau obsolète, en particulier les équipements terminaux. Il est à noter que sur demande de la Municipalité, l'IRU a passé de 30 ans initialement proposé par Swisscom SA à 50 ans.

Frais de maintenance

La maintenance sera assurée par Swisscom SA. À ce titre, le SEY paiera 50'000 CHF/an, financés par la location de ses services.

Déploiement du réseau

Le déploiement sera en fonction du plan de Swisscom SA, mais en coordination avec la planification du SEY qui dépend du vieillissement de son réseau. Le réseau domestique du SEY, axé principalement sur l'interconnexion des sites communaux, sera complété du nouveau réseau qui couvrira plus équitablement le territoire communal.

Rôle de VO Énergies et des autres partenaires

Le SEY collabore déjà avec VO Energies. VO Energies injecte l'information, le contenu dans le réseau. Les deux partenaires collaboreront ensemble dans l'acquisition de clients.

Par ailleurs, Swisscom SA pourra aussi louer de la capacité à d'autres prestataires.

Swissfibernet avec Sunrise sera probablement interconnecté.

UPC

SEY s'est approché de UPC. Malheureusement, il a rejeté toute offre de partenariat pour la construction d'un réseau. En regard de l'état de son réseau, il est fort probable que UPC vienne à louer au SEY des capacités du nouveau réseau.

Couverture territoriale

Contrairement à ce que le préavis pourrait faire penser en mentionnant l'ensemble du territoire, Gressy ne sera pas concerné par ce réseau. En effet, il faudra entreprendre de lourds travaux de génie civil le long de la route au frais de la Ville, Swisscom SA n'entrant pas en matière. SEY approchera d'autres entités pour diminuer les coûts, par exemple Romande Énergie par la recherche de solution qui puisse utiliser leurs conduites ou autres.

Quartier LAC

Les micro-tubes de fibres seront posés en parallèle avec le réseau électrique. Les fibres optiques seront soufflées dans les tubes par un sous-traitant.

Situation juridique du SEY

En regard du virage technologie, du changement de stratégie opérationnel, de l'évolution métiers auxquels est confronté le SEY, un commissaire s'est demandé si la structure juridique actuelle des SEY sera encore compatible et adaptée. Il a été répondu que cette question ne concerne pas ce préavis. Le SEY ne désire pas se prononcer et que cette question regarde les autorités.

Conclusion

La majorité de la commission approuve la conclusion du préavis.

Elle propose au conseil communal :

- d'approuver l'art. 1 par 7 oui, 1 non;
- d'approuver l'art. 2 par 6 oui, 1 non, 1 abstention;
- d'approuver l'art. 3 par 7 oui, 1 non;
- d'approuver l'art. 4 par 7 oui, 1 non.

Olivier DI PRINZIO



Yverdon-les-Bains, le 19 avril 2015